



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 20 mai 2021

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 20 mai 2021 au sein de l'Hôtel de Ville de Luxembourg en respect des mesures de distanciation physique.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 5 nouveaux engagements, 6 mutations internes, 1 départ en retraite, 1 résiliation de stage, 5 promotions dans un nouveau grade, 13 demandes de réduction de la période d'initiation, 8 changements de statut vers la carrière du pompier, 1 demande d'autorisation d'une activité accessoire ainsi que la nomination de 2 commissions d'examen et des observateurs pour une. Une prime d'astreinte à domicile est instaurée pour le département bâtiment afin de garantir permanence en cas de problèmes dans un des immeubles du CGDIS.

L'augmentation du prix d'achat d'un **terrain pour les besoins du CSL** à Mersch est approuvée.

Il est décidé de signer une convention entre le CGDIS et le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du programme « actions positives », comportant l'élaboration de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le directeur administratif et financier a présenté les propositions **budgétaires pour 2022** ainsi qu'une estimation pluriannuelle, tout en incluant les prérequis du PNOS.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant la démission de deux chefs adjoints du CIS de Wiltz.

Il a été procédé à la nomination du chef du service coordination opérationnelle médicale et les résiliations de deux contrats de prestation de services de médecins ont été validées.

Le **contrat de louage** portant mise à disposition de biens immeubles conclue entre le CGDIS et la commune de Schengen connaît des adaptations.

L'autorisation des bâtisses pour le projet de construction d'un nouveau **CIS à Remich** a eu comme condition l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit dudit bâtiment. A cette fin, une convention à l'euro symbolique, réglant les responsabilités entre le CGDIS et le propriétaire des panneaux photovoltaïques, à savoir la commune de Remich, est adoptée. Ce même projet de construction va connaître un retard de 5 mois suite à une pollution par asphalte détectée lors des travaux de terrassement.

Comme la société LuxAirport a entamé les travaux de terrassement pour le nouveau **CIS au Findel**, incluant une partie pour des interventions sur le site de l'aéroport et une partie pour assumer des interventions aux alentours du Findel, le projet de contrat de bail du futur bâtiment est présenté. Normalement l'avant-projet détaillé constitue la base de la convention,

malheureusement celui-ci n'est pas encore achevé. Ce contrat déterminera les pourcentages des surfaces attribuées aux interventions à l'enceinte de l'aéroport, financés par l'Etat, et les surfaces attribuées au CIS intervenant aux alentours du Findel, à charge du CGDIS et constituera de ce fait la base pour l'élaboration des loyers.

Le **règlement intérieur** connaît des adaptations au niveau des aptitudes pour les pompiers de support.

La **commission consultative de prévention** est nommée et pourra entamer ses missions.

Suite à un changement au niveau des représentants étatiques au sein du conseil d'administration du CGDIS, le **Conseil de discipline** a été nouvellement constitué et nommé.

La séance a été suivie de l'**assermentation** de deux pompier professionnel du cadre de base et d'un officier pompier divisionnaire.